

MJPM 2024

Formation professionnelle continue

Mandataire Judiciaire
à la Protection des Majeurs

Ceméa **FORMATION**



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante:
Actions de formation



SOMMAIRE

Les Ceméa et la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs	3
• Sensibilisation à l'approche systémique	5
• Psychiatrie et justice	6
• Les aides sociales : impact financier	7
• Protéger le patrimoine des personnes sous mesure de protection	8
• Le Géosociogramme.....	9
• Réactualisation des connaissances : protection de la personne.....	10
• Protéger le patrimoine des personnes sous mesure de protection : assurance-vie	11
• Réactualisation des connaissances : protection des biens	12
• Le Document Individuel de Protection des Majeurs - DIPM.....	13
• Accueil, accompagnement et orientation des consommateurs de drogues en psychiatrie.....	14
• Recevoir une succession de placements financiers du conjoint d'un majeur protégé	15
• Evolution de la protection juridique des majeurs : comprendre les transformations actuelles et anticiper les changements	16
• La personne psychotique en institution.....	17
• Notions fondamentales de psychiatrie à l'usage des MJPM.....	18
• Comprendre, accueillir, accompagner les transidentités	19
Rendez-vous juridiques	20
Comment financer son projet de formation ?.....	21
Des formations professionnelles qualifiantes ou continues.....	22
Une Économie sociale et solidaire au service de la formation	23
Fiche d'inscription	25

Les CEMÉA et la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'Etat. Depuis 1937, les Ceméa, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

La rencontre des Ceméa et de la santé mentale s'est initiée à la demande des psychiatres autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Les premières formations dans les hôpitaux psychiatriques sont organisées dès 1949 à destination des infirmiers en psychiatrie.

En 1985, c'est à la demande d'associations tutélaires du Nord-Pas de Calais que les Ceméa créent la première formation, à destination des tuteurs et curateurs, la formation « tuteur aux majeurs protégés » (T.M.P), non obligatoire à l'époque pour exercer. Dans les années 2000, les Ceméa proposent les premières formations continues « Les Vendredis Juridiques » à l'initiative de magistrats et de professionnels du monde des tutelles. C'est dans cette continuité que, depuis 2009, les Ceméa mettent en oeuvre la formation au CNC MJPM devenue obligatoire pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs. En 2012 « Les Vendredis Juridiques » deviennent les « Rendez-vous Juridiques » et ce sont 2 à 5 rendez-vous par an qui remportent un franc succès.

En complément de ces « Rendez-vous Juridiques » les Ceméa proposent depuis janvier 2022 une offre de formations continues, plus élargie et toujours en contact avec la réalité de terrain.

NOS DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Pour les Ceméa, la formation est une histoire de rencontre, un partage de savoirs (savoir-être, savoir-faire) qui tiennent compte de la dynamique institutionnelle. La formation n'est pas une fin en soi. Elle doit permettre l'émergence d'une identité professionnelle qui pourra se réaliser dans l'action et se consolider au fil du temps.

Chaque stage proposé dans cette offre est donc organisé à partir de méthodes d'éducation active dont les formes d'apprentissage se construisent à partir de l'activité et du milieu, alternant apports théoriques, mises en situations et réflexions collectives.

La formation est construite en contact étroit avec la réalité des participants. L'équipe pédagogique s'appuie notamment sur :

- l'expérience des participants,
- des analyses issues de la pratique, de l'observation et de la réflexion des participants,
- des analyses issues de nos références théoriques,
- des études de situations et des échanges collectifs.

UN ENGAGEMENT QUALITÉ

Une pratique permanente de la recherche pédagogique et de la formation des formateurs, la conception et la diffusion d'outils pédagogiques, garantissent la qualité de nos formations. Les Ceméa sont reconnus comme une véritable force de propositions et d'actions pouvant répondre aux problématiques sociales, éducatives et culturelles du temps présent. Cet engagement qualité, fondé sur une évaluation continue de nos actions, se traduit par diverses chartes pédagogiques et une charte de la formation des formateurs Ceméa.

Par ailleurs, les Ceméa Nord-Pas de Calais sont référencés sur la plateforme datadock au titre de la qualité des organismes de formations et ont obtenu le 22 juin 2021 la certification qualité Qualiopi pour leurs actions de formation.



DES FORMATIONS A LA DEMANDE

Les Ceméa offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale.

Dans cet esprit, toutes les sessions de formation présentées dans ce catalogue peuvent faire l'objet d'un projet adapté à la demande d'un service ou d'une institution. Dans le cadre de cette offre FPC, les Ceméa réalisent, chaque année, à la demande des collectivités, des associations, des établissements, des sessions de formation **répondant aux réalités de terrain** ou aux problématiques rencontrées dans les situations professionnelles. Nos équipes de formateur.ices.s sont donc en mesure d'élaborer avec vous un projet de formation correspondant à vos besoins spécifiques : cet esprit de co-construction de l'offre qui vous correspond est pertinent et cohérent avec notre démarche inscrite dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Localement, nous pouvons vous rencontrer afin de construire avec vous un projet de formation répondant à vos attentes sur différentes thématiques ou besoins proposés.

Les formations intra établissement peuvent se dérouler dans votre établissement pour un groupe de 6 à 12 personnes, un tarif forfaitaire est alors pratiqué.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pour tout renseignement, il est possible de joindre par mail ou téléphone les référentes :

Administrative : Géraldine Voisin : 03.20.12.80.09 / gvoisin@cemeanpdc.org
Pédagogique : Mounia Rezzouki : 03.20.12.20.05 / mrezzouki@cemeanpdc.org

Les formations sont coordonnées par Linda Werner, Juriste en droit privé et formatrice dans le champ médico-social et sanitaire.

Modalités et délais d'accès :

> Transmettre la **fiche d'inscription** complétée (voir page 25) :

- par courrier aux CEMÉA NPDC, 11 rue Ernest Deconynck 59000 LILLE
- ou par mail accueil@cemeanpdc.org

> Avoir pris connaissance et accepté **les conditions générales de vente** disponibles sur : <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux de formation, situés à Lille, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en transport en commun.

Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'aptabilité de la formation pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec nos référents handicap : handicap@cemeanpdc.org

formation n°1

Durée

2 modules dissociables
(63h)

Dates et lieu

Module 1 (5jours, 35h)
11 au 15 mars 2024

Module 2 (4 jours, 28h)
14 au 17 octobre 2024

à Lille

Prix :

Module 1 : 1 040 €

Module 2 : 832 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Sensibilisation à l'approche systémique

Il s'agit de se familiariser avec les concepts de l'approche systémique et de situer la place du symptôme dans le fonctionnement des familles.

Module 1 : Se sensibiliser à l'approche systémique OBJECTIFS

- Appréhender la notion de système et la théorie de la communication.
- Comprendre la place et la fonction du symptôme dans le fonctionnement familial.
- Se sensibiliser à l'importance d'un regard systémique dans les différents champs : personne, famille, réseaux, institutions en se dotant d'un outil de compréhension.

CONTENUS

- Connaître les principaux concepts systémiques.
- Introduction au vocabulaire systémique.
- Lecture systémique : une lecture holistique avec l'individu dans sa globalité.
- Méta-analyse de situations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et d'outils pédagogiques.
- Echanges interactifs, études de cas.
- Utilisation de la carte mentale, de la rose des vents.

ÉVALUATION

- Questionnaire et études de cas.

Comment faire avec les familles, avec les personnes qui s'expriment difficilement par la parole ? L'objet flottant est un objet intermédiaire qui favorise la créativité des partenaires dans la relation d'aide. Expérimenter la dynamique des objets flottants c'est aimer les utiliser, les choisir, les redécouvrir, les réinventer, voire en créer d'autres.

Module 2: Les objets flottants, médias d'expression des personnes OBJECTIFS

- Favoriser le rapport entre les acteur.ice.s (aidant.e.s et aidé.e.s) à travers l'utilisation des objets flottants.
- Découvrir, utiliser et s'approprier divers objets flottants (le conte systémique, le jeu de l'oe, le génogramme, le blason...).
- Découvrir les concepts clefs de l'approche systémique.

CONTENUS

- Les concepts clefs de l'approche systémique, les différents objets flottants et leurs utilisations, appropriations et créations d'objets flottants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et expérimentations des outils.
- Etudes de situations et exercices d'articulation entre pratique et théorie à partir de situation proposées.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

formation n°2

Psychiatrie et justice

Si des dispositifs réglementaires, légaux existent pour encadrer les pratiques professionnelles, concilier les droits fondamentaux de la personne humaine dans un contexte de privation de liberté demeure un enjeu permanent et complexe pour les équipes soignantes. Comment les professionnel.le.s soignant.e.s et non-soignant.e.s composent au quotidien pour garantir une relation de soin, une relation d'aide respectueuse lorsque la personne fait l'objet d'une mesure judiciaire, voire fait l'objet d'une privation de liberté, au nom du soin ? Depuis les lois de 2011 et 2013, le dispositif d'hospitalisation sous contrainte a radicalement changé. Le passage, avant 12 jours, par le juge des libertés et de la détention oblige soignant.e.s et patient.e.s à connaître les nouvelles procédures : la procédure contradictoire lors des audiences avec le.la représentant.e de l'établissement, les moyens retenus par le juge des libertés et de la détention.

OBJECTIFS

- Mieux comprendre et appréhender les relations entre justice et psychiatrie.
- Questionner et améliorer les pratiques professionnelles en respectant les droits fondamentaux de la personne et les droits du.de la patient.e en psychiatrie.
- Situer les cadres d'intervention pour envisager les conditions d'un travail clinique et de soin, respectueux de la dignité humaine.

CONTENUS

Module 1

- La prise en charge des auteurs d'infraction dans le cadre des injonctions de soins.
- L'hospitalisation sans consentement, le soin sans consentement.
- Le respect des programmes de soin.
- L'expertise psychiatrique.
- La responsabilité civile et pénale du patient, auteur d'infraction.
- Les relations entre les services hospitaliers et les acteurs de la justice.
- La prise en compte des contextes spécifiques : patients auteurs d'infraction, patients mineurs, majeurs protégés, patients contraints à l'hospitalisation ou aux soins.

Module 2

- Rappel de la loi de 2011 et 2013 et des pièces à transmettre lors de la saisine.
- Moyens soulevés par les avocats quant aux droits des patient.e.s : notification des droits, non transmission des pièces, certificats non circonstanciés ...
- Déroulement de l'audience et rôle du.de la représentant.e de l'établissement de soin, lors de la procédure contradictoire.
- Moyens retenus par le Juge des Libertés et de la Détention pour la levée : droit des patient.e.s, contrôle de la procédure...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Échanges de pratiques.
- Étude de cas.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

Durée

2 modules dissociables
(49h)

Dates et lieu

Module 1 (5 jours, 35h)
11 au 15 mars 2024

Module 2 (2 jours, 14h)
18 au 19 novembre 2024

à Lille

Prix :

Module 1 : 1040 €
Module 2 : 416 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

formation n°3

Les aides sociales : impact financier

Si la mise en œuvre des aides sociales fait partie des compétences acquises par les MJPM, il reste toutefois relativement difficile d'en mesurer l'impact sur le patrimoine financier de la personne protégée. Il faut en effet, à la fois assurer un capital disponible sécurisé à un niveau approprié aux besoins à court terme, préserver au maximum les aides sociales, éviter tout risque face à l'administration fiscale, aux Conseils Départementaux, aux familles... Ce travail nécessite de garder trace dans les dossiers de l'analyse faite de la situation et des critères objectifs des différents choix de placements opérés.

OBJECTIFS

- Comprendre l'impact financier des aides sociales sur le patrimoine de la personne protégée.
- Comprendre l'enjeu des aides sociales lié aux placements.
- Comprendre les risques de requalification des assurances-vie en présence de versements d'aides sociales.
- Être en mesure d'orienter l'épargne et le capital financier en toute connaissance de cause.

CONTENUS

- Attribution des aides sociales, critères, conditions.
- La CAF, le Conseil Départemental, la CRAM.
- Les placements financiers selon le type d'aides reçues, l'Épargne Handicap, le contrat de capitalisation.
- L'impact sur le patrimoine du majeur, les conditions de récupération .
- Les incidences sur la succession.
- Ce qui a changé ces dernières années sur la récupération des aides.
- Récupération sur les versements après 70 ans sur les contrats d'assurances-vie.
- Assurance-vie versus contrat de capitalisation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Études de cas en sous-groupes et restitution.

ÉVALUATION

- Études de cas.

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

18 mars 2024
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

formation n°4

Protéger le patrimoine des personnes sous mesure de protection

Durée

2 jours (14h)

Dates et lieu

25 au 26 mars 2024
à Lille

Prix : 420 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Il s'agira de s'intéresser tout particulièrement au patrimoine financier des personnes protégées ayant fait ou non valoir leurs droits à la retraite. La protection des biens des majeurs protégés est au coeur des préoccupations des MJPM, pour autant il n'est pas aisé de s'assurer de la préservation du patrimoine en fonction du type de placement opéré, de connaître son rendement réel après impôts, de calculer les risques pris sur un placement, de comprendre comment les placements diminuent les aides sociales et enfin, de conserver les preuves d'une gestion prudente, diligente et avisée.

OBJECTIFS

- Être en mesure d'orienter l'épargne et le capital financier en toute connaissance de cause.
- Assurer au majeur protégé un capital disponible sécurisé à un niveau approprié aux besoins à court terme.
- Faire le choix de placement à risque calculé et en conserver la preuve.
- Préserver au maximum les aides sociales, éviter tout risque face à l'administration fiscale, aux Conseils Départementaux, aux familles.
- Savoir tracer l'analyse de la situation et dégager les critères objectifs des choix de placements.

CONTENUS

- Comprendre les produits financiers : leurs caractéristiques financières, économiques, fiscales.
- Savoir analyser les placements financiers existants et les adapter à la personne.
- Sur quels critères choisir un placement.
- Quels risques sur les placements, comment les mesurer et qui en assume les conséquences.
- Quelles conséquences ont les placements sur l'octroi et la récupération des aides sociales de la CAF, du Conseil Départemental et comment organiser les placements pour protéger le patrimoine.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Questionnaire degré des risques.
- Travail sur des patrimoines financiers.
- Études de cas en sous-groupes et restitution.

ÉVALUATION

- Études de cas.

formation n°5

Le Génosociogramme

Repérer les transmissions conscientes ou inconscientes de l'héritage familial sur les valeurs, les choix de vie, de métier, de conjoint, mais également les loyautés, les conflits, les non-dits, les secrets, les décompensations somatiques et psychiatriques permet de mieux appréhender l'accompagnement de la personne.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement d'un système familial.
- Tracer le génoigramme à partir de l'histoire personnelle ou familiale: repérer les organisations familiales, comprendre les transmissions conscientes ou inconscientes dans ce système familial, élaborer et poser les hypothèses de compréhension des problématiques individuelles ou familiales.
- Assimiler les différentes approches théoriques autour de la Psychogénéalogie.

CONTENUS

- Les concepts systémiques : système, homéostase, changement, place et rôle de chaque membre de la famille.
- La Psychogénéalogie : les différentes approches et concepts des thérapeutes.
- Construire un génoigramme : le schéma, la lecture et l'analyse de celui-ci.
- Poser des hypothèses thérapeutiques en fonction de la capacité de l'individu ou de la famille à assimiler ces hypothèses et y travailler.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Echanges et analyse de pratiques.
- Etude de cas.
- Bibliographie.
- Mises en situations.
- Support vidéo.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

Durée

4 jours (28h)

Dates et lieu

25 au 28 mars 2024
à Lille

Prix : 832 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ des tutelles et
de la psychiatrie.

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

formation n°6

Réactualisation des connaissances : protection de la personne

Après 14 années d'application de la loi du 5 mars 2007, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, il devient nécessaire de revisiter la protection des majeurs sous le double aspect voulu par le législateur : protection de la personne et protection des biens. Dans cette formation, nous nous intéressons à la protection de la personne.

OBJECTIFS

- Se réapproprier les fondamentaux de la protection.
- Réactualiser ses connaissances législatives et jurisprudentielles qui ont marquées ces dernières années.
- Approfondir les notions que permet un recul de plus de 14 années d'application de la réforme.
- Se repositionner dans sa posture professionnelle, en perpétuelle évolution.

CONTENUS

- Retour sur les fondamentaux de la protection de la personne
- La notion d'intérêt du majeur protégé à l'aune des évolutions récentes, problématiques et enjeux de la notion.
- Réflexion sur la notion d'autonomie de la personne protégée.
- Clarification du positionnement entre représentation, assistance, contrôle et accompagnement.
- Approfondissement de la notion d'acte impliquant un consentement strictement personnel de la personne protégée au regard de la jurisprudence
- Les problématiques autour du choix du lieu de vie de la personne.
- Les décisions ayant pour effet de porter gravement atteinte à l'intégrité corporelle de la personne protégée ou à l'intimité de sa vie privée.
- Les situations de mise en danger de la personne protégée.
- Les situations où la personne compromet gravement ses intérêts

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Echanges.
- Etudes des textes législatifs

ÉVALUATION

- Etudes de cas.

Durée

2 jours (14 h)

Dates et lieu

15 au 16 avril 2024
à Lille

Prix : 416 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ des tutelles et
de la psychiatrie.

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

formation n°7

Protéger le patrimoine des personnes sous mesure de protection : assurance-vie

Il s'agira de s'intéresser tout particulièrement au patrimoine de la personne protégée constitué tout ou en partie d'assurance-vie. Il existe beaucoup d'idées reçues sur l'assurance-vie qui reste encore aujourd'hui un des placements préférés des Français. Pour autant il n'existe pas UNE assurance-vie, mais une multitude de produits assurantiels, des risques assez inconnus notamment sur l'octroi et la récupération des aides sociales. Cette formation permettra d'apprivoiser ce mode de placement, à destination de toute personne protégée et aussi particulièrement à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

OBJECTIFS

- Savoir analyser les assurances-vies existantes.
- Savoir placer ou décaisser une assurance-vie.
- Connaître la rédaction d'une clause bénéficiaire.
- Préserver au maximum les aides sociales, éviter tout risque face à l'administration fiscale, aux Conseils Départementaux, aux familles,
- Tracer l'analyse de la situation et les critères objectifs des choix de placements.

CONTENUS

- Comprendre l'assurance-vie, les produits assurantiels : leurs caractéristiques juridiques, financières, économiques, fiscales.
- Les degrés de risques.
- Comment « lire » un relevé annuel d'assurance vie.
- Connaître les supports d'investissement, les rendements.
- L'assurance vie Epargne Handicap.
- Comprendre les avantages et les limites de cet avantage fiscal.
- Les conséquences sur l'octroi et la récupération des aides sociales de la CAF, du Conseil Départemental
- Les recommandations de la Fédération Française de l'Assurance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Exercices avec situation de handicap, avec personnes âgées.
- Études de cas en sous-groupes et restitution.

ÉVALUATION

- Études de cas.

Durée

2 jours (14h)

Dates et lieu

13 au 14 mai 2024
à Lille

Prix : 420 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

formation n°8

Réactualisation des connaissances : protection des biens

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

18 juin 2024
à Lille

Prix : 208 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

Après 14 années d'application de la loi du 5 mars 2007, entrée en vigueur au 1er janvier 2009, il devient nécessaire de revisiter la protection des majeurs sous le double aspect voulu par le législateur : protection de la personne et protection des biens. Dans cette formation, nous nous intéressons à la protection des biens.

OBJECTIFS

- Se réapproprier les fondamentaux de la protection.
- Réactualiser ses connaissances législatives et jurisprudentielles qui ont marquées ces dernières années.
- Approfondir les notions que permet un recul de plus de 14 années d'application de la réforme
- Se repositionner dans sa posture professionnelle, en perpétuelle évolution.

CONTENUS

- Retour sur les fondamentaux de la protection des biens
- Clarification de la distinction entre actes conservatoire, d'administration et de disposition et enjeux de la distinction
- La prise en main et le suivi des comptes bancaires au regard de la jurisprudence, de la doctrine et de la pratique : difficultés cachées et pratiques divergentes.
- Les pouvoirs du tuteur, curateur, mandataire spécial et majeur protégé selon le type d'acte.
- La loi du 16 février 2015 : incidence sur le logement de la personne.
- Le décret du 22 décembre 2008 : mode d'emploi détaillé et articulation des textes.
- Le budget, l'excédent budgétaire, l'épargne.
- Réflexion sur les postures.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Echanges.
- Etudes des textes législatifs

ÉVALUATION

- Etudes de cas.

formation n°9

Le Document Individuel de Protection des Majeurs - DIPM

La loi du 5 mars 2007 relatif à la protection juridique des majeurs a créé un nouvel outil : le Document Individuel de Protection des Majeurs (D.I.P.M). De ce fait, tout mandataire doit, dans le cadre d'une mesure de protection prononcée par le juge, effectuer, dans un délai de 90 jours, la réalisation de ce document. Celui-ci est souvent vécu par les professionnels comme une contrainte, une obligation légale dénuée de sens.

OBJECTIFS

- Comprendre le sens et l'intérêt du DIPM pour en faire un véritable outil opérationnel en complément du budget prévisionnel et de l'inventaire.
- Se donner un cadre afin de construire le DIPM dans l'intérêt du majeur et le rendre acteur.
- Utiliser le DIPM en véritable tableau de bord des actions à mener dans le cadre du mandat de protection.

CONTENUS

- Le décret relatif au DIPM.
- Modèle de DIPM et son avenant.
- Échange sur la rédaction du DIPM (exercices pratiques).
- Réflexions sur le projet de vie du majeur (notion de tableau de bord).
- La participation effective de la personne protégée.
- Les axes de travail personnalisés.
- Les postures du professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Atelier pratique.
- Discussions.

ÉVALUATION

- Questionnaire et exercices.

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

27 mai 2024
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

formation n°10

Accueil, accompagnement et orientation des consommateurs de drogues en psychiatrie

Durée

3 jours (21h)

Dates et lieu

3 au 5 juin 2024
à Lille

Prix : 624 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

La prise en charge des consommateurs de drogues dans les différentes institutions nécessite pour les acteur.trice.s de réfléchir l'accompagnement sur plusieurs dimensions (relation aux produits, la place de la famille, les pathologies, contexte social ...). Cet accompagnement se travaille en équipe et en partenariat avec d'autres structures.

OBJECTIFS

Permettre à des soignant.e.s en psychiatrie de mieux se préparer à l'accueil des consommateurs de drogues par :

- Un apport de connaissances : toxiques et consommateurs de drogues
- Une réflexion sur le statut de l'objet drogue et le positionnement de chacun.e vis-à-vis de celui-ci.
- L'attitude du.de la soignant.e vis-à-vis du consommateur de drogues.
- Une découverte du réseau des intervenant.e.s dans une perspective de prévention.
- Amener les participant.e.s à se situer et à situer la place de l'hôpital dans le réseau d'aide aux consommateurs de drogues par la rencontre avec ceux-ci.
- Appréhender les effets pathologiques de la dépendance.

CONTENUS

- Repérage des connaissances de chacun.e et de leur origine (médias, études).
- Aspects législatifs, réglementaires, pharmacologiques, psychologiques, psychanalytiques, neurobiologiques.
- Les produits et la personne.
- La personne consommatrice de drogue et sa famille.
- La relation soignant.e-soigné.e.
- Accompagnement des personnes dépendantes.
- Appréhender les effets pathologiques de la dépendance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Echanges.
- Exposés.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

formation n°11

Recevoir une succession de placements financiers du conjoint d'un majeur protégé

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

10 juin 2024
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le
du champ concerné

Pas de pré-requis
nécessaire pour l'entrée
en formation

En cas de décès du conjoint de la personne protégée, le MJPM est confronté aux démarches à accomplir, aux vérifications à effectuer, afin de s'assurer du respect des droits du majeur sous protection. Qu'il y ait ou non un testament, le conjoint bénéficie de certains droits, quel que soit le régime matrimonial.

OBJECTIFS

- Comprendre une dévolution successorale notariale et fiscale et savoir informer le majeur protégé sans empiéter sur le devoir d'information du notaire.
- Connaître les droits du majeur protégé lorsqu'il est conjoint survivant.
- Comprendre pourquoi les droits de mutation à titre gratuit sont demandés au conjoint survivant.
- Éviter les surprises financières et protéger le patrimoine du majeur sous mesure de protection.

CONTENUS

- Ce que reçoit la personne protégée, incidence sur la fiscalité.
- Les options possibles du majeur protégé, conjoint survivant.
- Le sort des produits bancaires : épargne de précaution, comptes Titres, PEL, PEA ...
- Comment s'assurer du versement des assurances vie et assurances décès.
- Les démarches à effectuer ; les organismes et professionnels à saisir.
- Le paiement des frais de succession du conjoint prédécédé pour le compte du majeur protégé.
- La fiscalité successorale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explications théoriques.
- Analyse à partir de deux situations différentes.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

formation n°12

Évolution de la protection juridique des majeurs : comprendre les transformations actuelles et anticiper les changements

Durée

1 jour (7h)

Dates et lieu

17 juin 2024
à Lille

Prix : 210 €

Public

Tout.e professionnel.le du champ concerné

Pas de pré-requis nécessaire pour l'entrée en formation

La France a ratifié la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (C.I.D.P.H) en 2010. Celle-ci impacte notre législation concernant la protection juridique des majeurs. Des modifications substantielles apparaissent, dont, par exemple, la non-possibilité pour le juge de supprimer le droit de vote pour les personnes sous tutelle, la possibilité pour la personne de se marier, de divorcer sans représentation de son tuteur. Ces adaptations sont dues à la signature par l'Etat français de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées émanant de l'ONU. Notre pays continue d'adapter notre droit au contenu de cette convention. Le but de cette journée est d'intégrer, dans sa pratique, les évolutions actuelles et à venir.

OBJECTIFS

- Bref rappel historique de la protection juridique des majeurs en France.
- Découvrir la CIDPH et ses effets sur les mesures de protection juridiques françaises.
- Comprendre les transformations actuelles (les dernières lois).
- Anticiper les évolutions des pratiques professionnelles.

CONTENUS

- Analyse de l'article 12 relatif à la capacité juridique. Comment les autres pays de l'Union européenne s'adaptent-ils ?
- Mise en place de la mesure unique.
- Le majeur sous mesure de protection : véritable acteur du mandat.
- Méthodologie afin de faire évoluer nos pratiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques..
- Échanges.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

formation n°13

La personne psychotique en institution

La psychose nécessite un travail clinique sur l'histoire du sujet. Il convient de rendre lisible les chemins empruntés par les personnes pour une lecture appropriée. Elle permet à travers divers regards (psychologique, psychanalytique, historique, familial...) de mieux appréhender la prise en charge de la personne dans le projet de soin, projet éducatif, projet tutélaire et projet de vie.

OBJECTIFS

- Appréhender le patient psychotique dans sa globalité pour mieux l'accueillir.
- Renforcer ses connaissances sur les psychoses.

CONTENUS

- Qu'est-ce que la psychose ? Ses différents troubles.
- Approche des théories et des pratiques psychanalytiques.
- L'importance de l'histoire du sujet.
- Le cadre institutionnel et les prises en charge.
- Les processus psychotiques et leurs répercussions sur le travail en équipe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Échanges et analyse de pratiques.
- Étude de cas.
- Bibliographie.

ÉVALUATION

- Questionnaire

Durée

5 jours (35h)

Dates et lieu

16 au 20 septembre
2024
à Lille

Prix : 1040 €

Public

Tout.e professionnel.le du champ des tutelles et de la psychiatrie

Pas de pré-requis nécessaire pour l'entrée en formation

formation n°14

Notions fondamentales de psychiatrie à l'usage des MJPM

Durée

2 jours (14h)

Dates et lieu

23 au 24 septembre 2024

à Lille

Prix : 420 €

Public

Tout.e professionnel.le du champ concerné

Pas de pré-requis nécessaire pour l'entrée en formation

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités du secteur psychiatrique.
- Savoir poser un accompagnement tutélaire au regard des spécificités psychiatriques et du parcours de soin de la personne protégée.

CONTENUS

- Histoire et actualité de la psychiatrie.
- Introduction aux différentes psychopathologies des différents publics et leurs manifestations.
- Organisation des soins psychiatriques en France.
- Spécificité du travail social au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Études de pratique et discussions.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

formation n°15

Comprendre, accueillir, accompagner les transidentités

Durée

3 jours (21h)

Dates et lieu

25 au 27 novembre 2024

à Lille

Prix : 624 €

Public

Tout.e professionnel.le du champ concerné

Pas de pré-requis nécessaire pour l'entrée en formation

Les professionnel.les sont de plus en plus souvent confrontés à des demandes de personnes dites «transgenres». Ils se sentent en difficultés tant sur le plan du savoir-être que du savoir-faire du fait de la méconnaissance de ces publics et du cadre législatif (non-discrimination). Représentations, postures, positionnement, attitudes... seront travaillés durant ce stage.

OBJECTIFS

- Connaître les repères historiques sur l'évolution des genres (culture et prise en charge)
- Appréhender l'approche sociale et sociétale
- Acquérir et développer un discours adapté
- Déconstruire les préjugés liés au genre et réinterroger ses représentations, ses pratiques et sa posture
- Créer un environnement inclusif

CONTENUS

- Définitions
- Apports législatifs
- La transition : impacts personnels et environnementaux
- Le travail avec les familles

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports historiques, théoriques, sociétaux et sémantiques
- Expériences et pratiques (groupe)
- Témoignages de personnes transgenres ou en transition de genre
- Mises en situation, études de cas.

ÉVALUATION

- Questionnaire.

Les rendez-vous juridiques

LE PLAN DE FORMATION

Nous continuons les Rendez-vous Juridiques avec toujours l'ambition d'en faire un espace d'échange, de rencontre et de discussions autour d'un thème spécifique.

Ils sont conçus dans un esprit d'enrichissement professionnel et personnel, de dialogue avec un ou plusieurs intervenants autour de situations concrètes.

Comme chaque action portée par les Ceméa, ces journées de formation seront en lien étroit avec la réalité professionnelle des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

LES RENDEZ-VOUS JURIDIQUES DE 2024

RVJ 1 : La parentalité du majeur protégé : place et rôle du MJPM

RVJ 2 : La santé du majeur protégé : place et rôle du MJPM

RVJ 3 : Le logement de la personne protégée

RVJ 4 : L'actualité législative 2023-2024 (thèmes à préciser)

Les dates seront à déterminer en fonction de la disponibilité des intervenants.

Nous vous les communiquerons dès que possible.

Les places étant limitées, nous vous incitons à réserver dès à présent auprès de Géraldine, référente administrative : gvoisin@cemeanpdc.org

Comment financer son projet de formation ?

LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation rassemble les actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience (VAE) définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. Son élaboration est assurée sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentant.e.s du personnel.

Pour tout renseignement, contacter votre employeur.

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation permet à l'employeur de former ses salarié.e.s les plus fragilisé.e.s pour leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle. Son objectif principal : maintenir dans l'emploi les salarié.e.s en contrat à durée indéterminée, ou en contrat à durée déterminée conclu avec une structure d'insertion par l'activité économique, ou en contrat unique d'insertion (CDI ou CDD).

La période de professionnalisation comprend des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement. Elle associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques.

Pour tout renseignement, contacter votre employeur.

FINANCEMENT INDIVIDUEL

Lorsque le projet de formation n'entre pas dans les dispositifs de financement cités ci-dessus, la formation peut être financée à titre individuel par le bénéficiaire. Dans ce cas de figure, un acompte de 30% du prix de la formation est à verser lors de l'inscription puis le solde est à régler au plus tard le premier jour de la formation.

Des formations professionnelles qualifiantes ou continues

du champ de la santé mentale, du travail social et de la psychiatrie

La formation au CNC Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs - MJPM



Les Ceméa organisent deux formations menant au CNC MJPM par an : une en début d'année et l'autre au second semestre.

Cette formation vise à qualifier des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce la mesure de protection décidée par le juge des tutelles quand la famille de la personne protégée ne peut ou ne désire pas la prendre en charge.

Les formations professionnelles continues



Retrouvez toute l'offre de formation professionnelle continue en Travail Social, Santé Mentale et Psychiatrie dans le catalogue 2024, 75 formations proposées par les associations des Ceméa dans différentes régions dont environ 50 stages proposés en Nord-Pas de Calais abordant les thématiques suivantes :

- le travail en institution : le secteur, le territoire, le réseau,
- l'articulation du sanitaire et du social,
- l'accompagnement et des soins des publics en institution,
- l'activité et la médiation.

La formation longue Thérapie Familiale Systémique et Thérapie de Couple

Les CEMÉA NPDC propose en 2024 une formation menant au titre de Thérapeute familial.

Cette formation s'adresse aux professionnel·le·s de la relation d'aide (éducateur·rice·s spécialisé·e·s, infirmier·ière·s, psy...), aux personnes souhaitant se reconvertir professionnellement pour exercer la thérapie familiale ou souhaitant ancrer leur pratique professionnelle dans une approche systémique.



Retrouvez toutes les formations sur www.cemea-formation.com

Ceméa FORMATION

Une Économie sociale et solidaire au service de la formation

Ancrées dans le champ de l'Économie sociale et solidaire, notre association est à but non lucratif.

Chaque activité intègre une part du fonctionnement de notre vie associative, notamment une part non négligeable au titre de la formation de nos membres-formateur·rice·s et leur participation bénévole à ces actions.

Un investissement est réalisé chaque année dans le cadre de la recherche en éducation nouvelle et en pédagogie (expérimentations). Notre volonté est de publier régulièrement nos travaux dans les 2 revues des CEMÉA Vers l'Éducation Nouvelle (VEN) et Vie sociale et traitements (VST), dans des fichiers

d'activité et DVD, sur Yakamédia <https://yakamedia.cemea.asso.fr> et dans la Webradio (<https://sites.cemea.org/tssm/>).



Les tarifs de formations sont en cohérence avec cet esprit et avec l'OPCA ; les tarifs indiqués dans ce catalogue sont TTC, et réfèrent au coût pédagogique de la formation, dans une inscription individuelle. L'association peut vous proposer des lieux d'hébergements et de restauration. Les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires et l'association peut fournir la liste des personnes inscrites pour organiser d'éventuels covoiturages. Les situations particulières de mobilité à l'étranger et de stage en internat réfèrent à un cadre précis. Pour toutes ces informations, en fonction de l'offre présentée, prenez contact avec l'association organisatrice du stage.

Ces tarifs sont négociables au titre des formations à la demande (intra) dans une logique de groupe constitué. Dans ce dernier cas, le forfait jour/groupe est donc pratiqué mais aussi la prise en compte de contreparties (mise à disposition de salles pour exemples ou troc de services...). Un travail d'adaptation des contenus aux réalités des terrains, des structures, des établissements hospitaliers, médicaux sociaux et sociaux, et des démarches de formation sont intégrés à la facturation (temps de préparation nécessaire pour exemple).

N'hésitez pas à contacter les référentes administrative ou pédagogique sur l'ensemble de ces sujets et pour toutes demandes de devis.

FICHE D'INSCRIPTION – FORMATION PROFESSIONNELLE

À retourner complétée par courrier ou mail aux CEMÉA NPDC

Les différentes associations des Ceméa utilisent une base de données mutualisée.
En m'inscrivant, j'accepte que mes données soient partagées à des fins de suivi de formation, d'amélioration du service et d'information sur l'activité des Ceméa.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur :
<https://cemea-formation.com/cgv>

ÉTAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession ou fonction :

Numéro de Sécurité Sociale :

Public avec lequel vous travaillez :

Adresse e-mail professionnelle (pour l'envoi de la convocation) :

.....

Adresse postale :

.....

INSCRIPTION À LA FORMATION

Titre :

N° stage :

Région organisatrice :

Dates : Lieu :

Ce stage est-il pris en charge : OUI NON

Par quel organisme (pour l'envoi de la convention)

PARTIE RÉSERVÉE AUX CEMÉA

Dossier arrivé le : Accusé de réception le :

Convention : Convocation le :

Facture envoyée le :

Contactez- nous pour plus de renseignements

CEMÉA Nord-Pas de Calais

11 rue Ernest Deconynck

59000 Lille

Tél. : 03 20 12 80 00

accueil@cemeanpdc.org

www.cemea-npdc.org

